



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV631 - 10 MARS 2016

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

201669-0009 - ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-029 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

201669-0010 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-030 CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

201669-0011 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-031 PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

201670-0001 - ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-032 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

201670-0002 - ARRETE N°16-094 relatif au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de traitement du cancer, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en cardiologie, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, de neurochirurgie, de traitement des grands brûlés, de greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, de chirurgie cardiaque ainsi que pour les équipements matériels lourds en région Ile-de-France

201670-0005 - ARRETE N° DOSMS-2016-50 Portant retrait d'agrément de la SARL AMBULANCES CONCORDE 77 (77410 Gressy en France)

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)

201667-0017 - arrêté relatif à la nomination des membres de la commission consultative paritaire interdépartementale des baux ruraux pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201669-0009

Signé le mercredi 09 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-029 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE
LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-029
CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment son article L. 5125-7 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté en date du 30 avril 1987, portant octroi de la licence n°93#000094 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 17, Avenue Salvador Allende à SEVRAN (93270) ;
- VU l'arrêté n°DOSMS/AMBU/OFF/2015-088 en date du 22 octobre 2015 ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 4 bis, Avenue Ronsard à SEVRAN (93270) et octroyant la licence n°93#002518 à l'officine ainsi transférée ;
- VU le courrier en date du 25 février 2016 par lequel Madame Malika BRAIK, représentant légal de la SELARL PHARMACIE BRAIK, informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 4 bis, Avenue Ronsard à SEVRAN (93270) suite à transfert et restitue la licence n°93#000094 ;

CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 22 octobre 2015 susvisé, sise 4 bis, Avenue Ronsard à SEVRAN (93270) et exploitée sous la licence n°93#002518, sera effectivement ouverte au public à compter du 29 mars 2016 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°93#002518 entrainera la caducité de la licence n°93#000094 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRETE

- ARTICLE 1er : Est constatée, à compter du 28 mars 2016 au soir, la caducité de la licence n°93#000094, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°93#002518, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 4 bis, Avenue Ronsard à SEVRAN (93270).
- ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 09 Mars 2016

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle Ambulatoire
et Services aux professionnels de santé ;

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201669-0010

Signé le mercredi 09 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-030 CONSTATANT LA CESSATION
DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-030
CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-7, R.5125-30 et R.5132-37 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 30 août 1991, portant octroi de la licence n°93#002067 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 39, Rue Anatole France à NOISY-LE-SEC (93130) ;
- VU l'avis favorable émis le 16 décembre 2015 par le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein de la commune de NOISY-LE-SEC ;
- VU le courrier en date du 29 février 2016 par lequel Madame Annie-Paule ALLOUN déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine sise 39, Rue Anatole France à NOISY-LE-SEC (93130) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDERANT que le pharmacien déclare cesser définitivement l'activité de l'officine dont elle est titulaire à compter du 31 mars 2016 au soir ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La cessation définitive d'activité 31 mars 2016, au soir, de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Annie-Paule ALLOUN, sise 39, Rue Anatole France à NOISY-LE-SEC (93130), est constatée.

La licence n°93#002067 sera caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 09 Mars 2016

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé,

signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201669-0011

Signé le mercredi 09 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-031 PORTANT AUTORISATION DE
TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-031
PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 à L.5125-16 et R.5125-1 à R.5125-8 ;
- VU l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU l'instruction n°DGOS/R2/2015/182 du 2 juin 2015 relative à l'application des articles L.5125-3 et suivants du code de la santé publique concernant les conditions d'autorisation d'ouverture d'une pharmacie d'officine par voie de création, transfert ou de regroupement ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 25 avril 1960 portant octroi de la licence n°91#000741 à l'officine de pharmacie sise 53, Rue de l'Effort Mutuel à PALAISEAU (91120) ;
- VU la demande enregistrée le 15 décembre 2015, présentée par la SELARL PHARMACIE VOITUS ET DUDART, en la personne de ses représentants légaux Mesdames Christelle VOITUS et Caroline DUDART, pharmaciens titulaires de l'officine sise 53, Rue de l'Effort Mutuel à PALAISEAU (91120), en vue du transfert de cette officine vers le 61-71, Avenue des Alliés au sein de la même commune ;
- VU l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 6 janvier 2016 par le responsable du Département Qualité, Sécurité, Pharmacie, Médicament, Biologie de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- VU l'avis de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 11 février 2016 ;
- VU l'avis du Syndicat des Pharmaciens de l'Essonne en date du 5 février 2016 ;

VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 8 février 2016 ;

VU l'avis du Préfet de l'Essonne en date du 5 janvier 2016 ;

CONSIDERANT que le transfert envisagé se fera au sein de la même commune ;

CONSIDERANT que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;

CONSIDERANT que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

CONSIDERANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La SELARL PHARMACIE VOITUS ET DUDART est autorisée à transférer l'officine de pharmacie qu'elle exploite du 53, Rue de l'Effort Mutuel vers le 61-71, Avenue des Alliés au sein de la même commune de PALAISEAU (91120).

ARTICLE 2 : La licence n°91#001569 est octroyée à l'officine sise 61-71, Avenue des Alliés à PALAISEAU (91120).

Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.

ARTICLE 3 : La licence n°91#000741 devra être restituée à l'Agence Régionale de Santé avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L5125-7 du code de la santé publique, l'officine dont le transfert est ainsi autorisé, devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an à compter de la notification du présent arrêté, sauf cas de force majeure.

- ARTICLE 5 : Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, l'officine dont le transfert est autorisé par le présent arrêté ne pourra être cédée, transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant expiration d'un délai de cinq ans à partir de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 7 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 09 Mars 2016

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201670-0001

Signé le jeudi 10 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

**ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-032 CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE
LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

ARRETE N° DOSMS/AMBU/OFF/2016-032
CONSTATANT LA CADUCITE D'UNE LICENCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-France

- VU le code de la santé publique et notamment son article L. 5125-7 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté en date du 29 mai 1943, portant octroi de la licence n°75#001393 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 11-13, rue Saint-Fargeau à PARIS (75020) ;
- VU l'arrêté n°DOMS/AMBU/OFF/2015-012, en date du 6 mars 2015, ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 132 rue Pelleport à PARIS (75020) et octroyant la licence n°75#001898 ;
- CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 6 mars 2015 susvisé, sise 132 rue Pelleport à PARIS (75020), est effectivement ouverte au public à compter du 12 novembre 2015 et exploitée sous la licence n°75#001898 ;
- CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°75#001898 entraîne la caducité de la licence n°75#001393 ;
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRETE

- ARTICLE 1er : Est constatée, à compter du 11 novembre 2015 au soir, la caducité de la licence n°75#001393, du fait de l'ouverture effective au public, le 12 novembre 2015, sous la licence n°75#001898, de l'officine de pharmacie transférée vers le local sis 132 rue Pelleport à PARIS (75020).
- ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 10 Mars 2016

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé ;

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201670-0002

Signé le jeudi 10 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N°16-094 relatif au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de traitement du cancer, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en cardiologie, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, de neurochirurgie, de traitement des grands brûlés, de greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, de chirurgie cardiaque ainsi que pour les équipements matériels lourds en région Ile-de-France

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

ARRETE N°16-094

relatif au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de traitement du cancer, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en cardiologie, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, de neurochirurgie, de traitement des grands brûlés, de greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, de chirurgie cardiaque ainsi que pour les équipements matériels lourds en région Ile-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 118 ;
- VU l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 dite de coordination et le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de ladite loi ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n°2012-192 du 7 février 2012 relatif aux objectifs quantifiés de l'offre de soins ;
- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 à L.6122-9 ;
- VU l'arrêté n°10-646 du 15 novembre 2010 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France définissant les territoires de santé de la région Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°2012-577 du 21 décembre 2012 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du Projet Régional de Santé d'Ile de France, modifié par l'arrêté n°2013-081 du 25 février 2013 dans son volet hospitalier, révisé par l'arrêté n°15-077 du 11 mars 2015 dans son volet hospitalier ;
- VU l'arrêté n°13-612 du 10 décembre 2013 relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT la liste des activités de soins soumises à autorisation du Directeur général de l'Agence régionale de santé énumérées à l'article R.6122-25 du code de la santé publique ;

- CONSIDERANT la liste des équipements matériels lourds soumis à autorisation du Directeur général de l'Agence régionale de santé énumérés à l'article R.6122-26 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT les objectifs quantifiés de l'offre de soins prévus dans le schéma régional de l'organisation des soins, dans sa partie hospitalière, en application des dispositions de l'article D.6121-7 et suivants du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT les recommandations du SROS-PRS dans son volet hospitalier pour les équipements matériels lourds portant sur les modalités de mise en œuvre de ses dispositions, en particulier sur le rythme de délivrance des autorisations : *«il est recommandé que ces objectifs soient progressivement atteints tout au long de la période d'exécution du schéma et que les demandes soient prioritaires en fonction de la qualité de leur projet médical »* ;
- CONSIDERANT les autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds existantes à la date de publication du Projet Régional de Santé (PRS) d'Ile-de-France, les autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds délivrées depuis la publication de ce schéma ainsi que les caducités constatées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

ARRETE

- ARTICLE 1^{er} : Le bilan quantifié de l'offre de soins de la région Ile-de-France, prévu par le 4ème alinéa de l'article L.6122-9 du code de la santé publique, pour les activités de soins **de traitement du cancer, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en cardiologie, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, de neurochirurgie, de traitement des grands brûlés, de greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, de chirurgie cardiaque** ainsi que pour **les équipements matériels lourds** est fixé au 10 mars 2016 conformément aux tableaux figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Ce document fera l'objet d'un affichage au siège de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, jusqu'à la clôture de la période de réception des dossiers.

Fait à Paris, le 10 mars 2016

Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Chirurgie des cancers

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	31	30	31	0	NON
77	14	8	14	0	NON
78	14	12	14	0	NON
91	12	9	12	0	NON
92	18	16	19	-1	OUI
93	16	14	15	1	NON
94	15	12	15	0	NON
95	8	7	8	0	NON
Total	128	108	128		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Chirurgie des cancers soumise à seuil : sein

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	19	17	19	0	NON
77	7	6	8	-1	OUI
78	8	6	8	0	NON
91	7	6	7	0	NON
92	10	8	10	0	NON
93	9	8	9	0	NON
94	7	6	7	0	NON
95	7	5	7	0	NON
Total	74	62	75		

Chirurgie des cancers soumise à seuil : digestif

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	19	18	19	0	NON
77	11	7	11	0	NON
78	11	10	11	0	NON
91	9	7	9	0	NON
92	14	12	14	0	NON
93	11	7	10	1	NON
94	13	11	13	0	NON
95	8	7	8	0	NON
Total	96	79	95		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Chirurgie des cancers soumise à seuil : urologie

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	15	14	15	0	NON
77	8	7	8	0	NON
78	7	6	7	0	NON
91	7	6	7	0	NON
92	8	7	8	0	NON
93	8	5	8	0	NON
94	9	6	9	0	NON
95	7	6	7	0	NON
Total	69	57	69		

Chirurgie des cancers soumise à seuil : thorax

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	5	5	5	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	1	0	1	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	5	4	5	0	NON
93	3	2	3	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	3	3	3	0	NON
Total	19	16	19		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Chirurgie des cancers soumise à seuil : gynécologie

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	14	13	14	0	NON
77	4	3	4	0	NON
78	6	4	6	0	NON
91	6	4	6	0	NON
92	9	7	9	0	NON
93	5	4	5	0	NON
94	4	4	4	0	NON
95	5	4	5	0	NON
Total	53	43	53		

Chirurgie des cancers soumise à seuil : ORL et maxillo-faciale

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	10	10	10	0	NON
77	1	1	2	-1	OUI
78	5	4	5	0	NON
91	2	2	2	0	NON
92	9	6	9	0	NON
93	7	5	7	0	NON
94	3	2	3	0	NON
95	3	2	3	0	NON
Total	40	32	41		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Chimiothérapie

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	16	17	17	-1	OUI
77	11	10	11	0	NON
78	9	8	10	-1	OUI
91	8	7	8	0	NON
92	13	12	13	0	NON
93	9	8	9	0	NON
94	11	10	11	0	NON
95	7	7	7	0	NON
Total	84	79	86		

Autres traitements médicaux spécifiques du cancer

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	20	19	20	0	NON
77	6	4	6	0	NON
78	8	8	8	0	NON
91	4	4	4	0	NON
92	11	9	11	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	10	9	10	0	NON
95	7	7	7	0	NON
Total	70	64	70		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Radiothérapie externe

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	3	2	3	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	2	2	2	0	NON
92	4	4	4	0	NON
93	2	1	2	0	NON
94	4	3	4	0	NON
95	3	2	3	0	NON
Total	26	22	26		

Utilisation thérapeutique des radioéléments en sources non scellées

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	2	1	2	0	NON
93	1	1	1	0	NON
94	3	2	3	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	13	11	13		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Curiothérapie bas débit

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	4	3	4	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	3	3	3	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	8	7	8		

Curiothérapie haut débit

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	4	3	3	1	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	2	2	2	0	NON
Total	8	7	7		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Curiethérapie débit pulsé

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	2	2	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	4	4	4		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - mars 2016**

Chirurgie des cancers

Département	Implantations				Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	6	5	6	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	8	7	8		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - mars 2016**

Chimiothérapie

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	5	4	5	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	6	5	6		

Autres traitements médicaux spécifiques du cancer

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	5	4	4	1	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	6	5	5		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - mars 2016**

Radiothérapie externe

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	2	1	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	4	3	4		

Utilisation thérapeutique des radioéléments en sources non scellées

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	2	1	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	3	2	3		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - mars 2016**

Curiothérapie bas débit

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	1	1	1	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

Curiothérapie haut débit

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	0	0	0	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	0	0	0		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - mars 2016**

Curiethérapie débit pulsé

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	0	0	0	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour les activités interventionnelles
sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie
mars 2016**

Cardiologie interventionnelle de type 1

(soit les actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation,
dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme)

Implantations				
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute
		Borne basse	Borne haute	
75	6	6	6	0
77	2	2	2	0
78	2	2	2	0
91	3	3	3	0
92	2	2	2	0
93	2	2	2	0
94	1	1	1	0
95	2	1	2	0
Total	20	19	20	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour les activités interventionnelles
sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie
mars 2016**

Cardiologie interventionnelle de type II

(soit les actes portant sur les cardiopathies de l'enfant y compris les éventuelles ré-interventions à l'âge adulte sur congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence)

Implantations					
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	1	1	1	0	
77	0	0	0	0	
78	0	0	0	0	
91	1	1	1	0	
92	1	1	1	0	
93	0	0	0	0	
94	0	0	0	0	
95	0	0	0	0	
Total	3	3	3		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour les activités interventionnelles
sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie
mars 2016**

Cardiologie interventionnelle de type III
(soit les actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte)

Implantations					
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	9	9	9	0	
77	2	2	2	0	
78	4	4	4	0	
91	3	3	3	0	
92	6	6	6	0	
93	5	4	5	0	
94	2	2	2	0	
95	4	3	4	0	
Total	35	33	35		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Mars 2016**

Scanners (TDM)

Département	Appareils					Implantations			
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute	
75	66 (1)	64 (5)	66 (5)	0 (4)	NON *	48	48	50	
77	19	19	22	-3	OUI	16	16	18	
78	24	24	26	-2	OUI	18	18	19	
91	18	18	20	-2	OUI	16	16	17	
92	31 (1)	30 (1)	32 (1)	-1 (0)	OUI	25	25	26	
93	25 (1)	25 (1)	26 (1)	-1 (0)	OUI	19	19	20	
94	25 (1)	25 (3)	27 (3)	-2 (2)	OUI	17	17	18	
95	20	20	22	-2	OUI	14	14	16	
Total	226 (5)	225 (10)	241 (10)			173	173	184	

Les chiffres placés entre parenthèses concernent les scanners dédiés à l'imagerie interventionnelle et il est recommandé qu'à la fin du SROS-PR supplémentaires puissent être dédiés dans la région à l'imagerie interventionnelle sous scanner.

** : Possibilité de dépôt uniquement pour les demandes de scanners dédiés à l'imagerie interventionnelle*

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Mars 2016**

Imageurs par résonance magnétique (IRM)

Département	Appareils					Implantations			
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute	
75	70	63	78	-8	OUI	45	41	48	
77	17	16	21	-4	OUI	14	14	15	
78	19	17	22	-3	OUI	14	14	16	
91	16	16	19	-3	OUI	11	11	13	
92	25	23	27	-2	OUI	20	18	21	
93	24	22	25	-1	OUI	15	15	16	
94	24	22	25	-1	OUI	16	15	17	
95	18	18	21	-3	OUI	12	12	14	
Total	213	197	238			147	140	160	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Mars 2016**

Gamma caméras (Gcam)

Département	Situation actuelle	Appareils		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Implantations		
		Situation future				Situation actuelle	Situation future	Ecart d
		Borne basse	Borne haute					
75	23	24	26	-3	OUI	11	11	
77	6	5	6	0	NON	3	3	
78	5	5	6	-1	OUI	3	4	
91	6	5	6	0	NON	3	3	
92	16	16	16	0	NON	8	8	
93	12	12	12	0	NON	6	6	
94	8	7	8	0	NON	4	4	
95	7	7	7	0	NON	3	3	
Total	83	81	87			41	42	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Mars 2016**

Tomographes par émission de positons (TEP)

Département	Appareils					Implantations			
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute
							Borne basse	Borne haute	
75	10	10	13	-3	OUI	6	6	7	
77	3	3	3	0	NON	3	2	3	
78	2	2	3	-1	OUI	2	2	3	
91	2	2	3	-1	OUI	2	2	2	
92	6	6	6	0	NON	6	5	6	
93	4	4	4	0	NON	3	3	3	
94	4	3	4	0	NON	3	2	3	
95	3	3	4	-1	OUI	3	3	3	
Total	34	33	40			28	25	30	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Mars 2016**

Caissons d'oxygénothérapie hyperbare (OHB)

Département	Appareils				Implantations		
	Situation actuelle	Situation future	Ecart constaté	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future	Ecart constaté
75	0	0	0	NON	0	0	
77	0	0	0	NON	0	0	
78	0	0	0	NON	0	0	
91	0	0	0	NON	0	0	
92	1	1	0	NON	1	1	
93	0	0	0	NON	0	0	
94	0	0	0	NON	0	0	
95	0	0	0	NON	0	0	
Total	1	1			1	1	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Mars 2016**

Cyclotrons à usage médical

Département	Appareils				Implantations		
	Situation actuelle	Situation future	Ecart constaté	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future	Ecart constaté
75	0	0	0	NON	0	0	
77	0	0	0	NON	0	0	
78	0	0	0	NON	0	0	
91	1	1	0	NON	1	1	
92	0	0	0	NON	0	0	
93	0	0	0	NON	0	0	
94	0	0	0	NON	0	0	
95	0	0	0	NON	0	0	
Total	1	1			1	1	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Mars 2016**

Neurochirurgie

Territoire		Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	9	8	9	0	NON
	Enfants	2	2	2	0	NON

Neuroradiologie (adultes et pédiatrie)

Département	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	4	4	5	-1	OUI
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	2	1	2	0	NON
Total	7	6	8		

A titre informatif, pour les enfants, les cibles indicatives en neuroradiologie sont:

Département	NRI Pédiatrie		
	Implantations autorisées	Situation future	
		Borne basse	Borne haute
Paris	0	0	1
Val-de-Marne	1	1	1
Total	1	1	2

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Mars 2016**

Brûlés

Territoire		Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	1	1	1	0	NON
	Enfants	1	1	1	0	NON

Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Mars 2016

Greffes

Territoire	GREFFES DE REIN	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	7	7	7	0	NON
	Enfants	2	2	2	0	NON

Territoire	GREFFES DE PANCREAS	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	3	2	3	0	NON
	Enfants	0	0	0	0	NON

Territoire	GREFFES DE REIN PANCREAS	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	3	2	3	0	NON

Territoire	GREFFES DE FOIE	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	4	4	5	-1	OUI
	Enfants	2	2	2	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Mars 2016**

Territoire	GREFFES D'INTESTIN	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	1	1	1	0	NON
	Enfants	1	1*	1*	0	NON

* Cette autorisation englobe les greffes multi viscérales comprenant les greffes de pancréas

Territoire	GREFFES DU CŒUR	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	5	3	5	0	NON
	Enfants	2	2	2	0	NON

Territoire	GREFFES DE POUMON	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	4	4	4	0	NON
	Enfants	2	2	2	0	NON

Territoire	GREFFES DE CŒUR POUMON	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	3	2	3	0	NON
	Enfants	2	1	1	1	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Mars 2016**

Territoire	ALLOGREFFES DE CELLULE SOUCHE HEMATO- -POIETIQUES	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de- France	Adultes dont spécification adolescents- jeunes adultes	6	5	6	0	NON
	Enfants	3	2	3	0	NON

Chirurgie cardiaque

Territoire		Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de- France	Adultes	10	8	10	0	NON
	Enfants	3	3	3	0	NON

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

ARRETE N°16-094

relatif au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de traitement du cancer, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en cardiologie, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, de neurochirurgie, de traitement des grands brûlés, de greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, de chirurgie cardiaque ainsi que pour les équipements matériels lourds en région Ile-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 118 ;
- VU l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 dite de coordination et le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de ladite loi ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n°2012-192 du 7 février 2012 relatif aux objectifs quantifiés de l'offre de soins ;
- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 à L.6122-9 ;
- VU l'arrêté n°10-646 du 15 novembre 2010 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France définissant les territoires de santé de la région Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°2012-577 du 21 décembre 2012 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du Projet Régional de Santé d'Ile de France, modifié par l'arrêté n°2013-081 du 25 février 2013 dans son volet hospitalier, révisé par l'arrêté n°15-077 du 11 mars 2015 dans son volet hospitalier ;
- VU l'arrêté n°13-612 du 10 décembre 2013 relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT la liste des activités de soins soumises à autorisation du Directeur général de l'Agence régionale de santé énumérées à l'article R.6122-25 du code de la santé publique ;

- CONSIDERANT la liste des équipements matériels lourds soumis à autorisation du Directeur général de l'Agence régionale de santé énumérés à l'article R.6122-26 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT les objectifs quantifiés de l'offre de soins prévus dans le schéma régional de l'organisation des soins, dans sa partie hospitalière, en application des dispositions de l'article D.6121-7 et suivants du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT les recommandations du SROS-PRS dans son volet hospitalier pour les équipements matériels lourds portant sur les modalités de mise en œuvre de ses dispositions, en particulier sur le rythme de délivrance des autorisations : *«il est recommandé que ces objectifs soient progressivement atteints tout au long de la période d'exécution du schéma et que les demandes soient prioritaires en fonction de la qualité de leur projet médical »* ;
- CONSIDERANT les autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds existantes à la date de publication du Projet Régional de Santé (PRS) d'Ile-de-France, les autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds délivrées depuis la publication de ce schéma ainsi que les caducités constatées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

ARRETE

- ARTICLE 1^{er} : Le bilan quantifié de l'offre de soins de la région Ile-de-France, prévu par le 4ème alinéa de l'article L.6122-9 du code de la santé publique, pour les activités de soins **de traitement du cancer, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en cardiologie, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, de neurochirurgie, de traitement des grands brûlés, de greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, de chirurgie cardiaque** ainsi que pour **les équipements matériels lourds** est fixé au 10 mars 2016 conformément aux tableaux figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Ce document fera l'objet d'un affichage au siège de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, jusqu'à la clôture de la période de réception des dossiers.

Fait à Paris, le 10 mars 2016

Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Chirurgie des cancers

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	31	30	31	0	NON
77	14	8	14	0	NON
78	14	12	14	0	NON
91	12	9	12	0	NON
92	18	16	19	-1	OUI
93	16	14	15	1	NON
94	15	12	15	0	NON
95	8	7	8	0	NON
Total	128	108	128		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Chirurgie des cancers soumise à seuil : sein

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	19	17	19	0	NON
77	7	6	8	-1	OUI
78	8	6	8	0	NON
91	7	6	7	0	NON
92	10	8	10	0	NON
93	9	8	9	0	NON
94	7	6	7	0	NON
95	7	5	7	0	NON
Total	74	62	75		

Chirurgie des cancers soumise à seuil : digestif

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	19	18	19	0	NON
77	11	7	11	0	NON
78	11	10	11	0	NON
91	9	7	9	0	NON
92	14	12	14	0	NON
93	11	7	10	1	NON
94	13	11	13	0	NON
95	8	7	8	0	NON
Total	96	79	95		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Chirurgie des cancers soumise à seuil : urologie

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	15	14	15	0	NON
77	8	7	8	0	NON
78	7	6	7	0	NON
91	7	6	7	0	NON
92	8	7	8	0	NON
93	8	5	8	0	NON
94	9	6	9	0	NON
95	7	6	7	0	NON
Total	69	57	69		

Chirurgie des cancers soumise à seuil : thorax

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	5	5	5	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	1	0	1	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	5	4	5	0	NON
93	3	2	3	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	3	3	3	0	NON
Total	19	16	19		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Chirurgie des cancers soumise à seuil : gynécologie

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	14	13	14	0	NON
77	4	3	4	0	NON
78	6	4	6	0	NON
91	6	4	6	0	NON
92	9	7	9	0	NON
93	5	4	5	0	NON
94	4	4	4	0	NON
95	5	4	5	0	NON
Total	53	43	53		

Chirurgie des cancers soumise à seuil : ORL et maxillo-faciale

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	10	10	10	0	NON
77	1	1	2	-1	OUI
78	5	4	5	0	NON
91	2	2	2	0	NON
92	9	6	9	0	NON
93	7	5	7	0	NON
94	3	2	3	0	NON
95	3	2	3	0	NON
Total	40	32	41		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Chimiothérapie

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	16	17	17	-1	OUI
77	11	10	11	0	NON
78	9	8	10	-1	OUI
91	8	7	8	0	NON
92	13	12	13	0	NON
93	9	8	9	0	NON
94	11	10	11	0	NON
95	7	7	7	0	NON
Total	84	79	86		

Autres traitements médicaux spécifiques du cancer

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	20	19	20	0	NON
77	6	4	6	0	NON
78	8	8	8	0	NON
91	4	4	4	0	NON
92	11	9	11	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	10	9	10	0	NON
95	7	7	7	0	NON
Total	70	64	70		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Radiothérapie externe

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	3	2	3	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	2	2	2	0	NON
92	4	4	4	0	NON
93	2	1	2	0	NON
94	4	3	4	0	NON
95	3	2	3	0	NON
Total	26	22	26		

Utilisation thérapeutique des radioéléments en sources non scellées

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	2	1	2	0	NON
93	1	1	1	0	NON
94	3	2	3	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	13	11	13		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Curiothérapie bas débit

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	4	3	4	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	3	3	3	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	8	7	8		

Curiothérapie haut débit

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	4	3	3	1	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	2	2	2	0	NON
Total	8	7	7		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - mars 2016**

Curiethérapie débit pulsé

Département	Implantations				Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	2	2	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	4	4	4		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - mars 2016**

Chirurgie des cancers

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	6	5	6	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	8	7	8		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - mars 2016**

Chimiothérapie

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	5	4	5	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	6	5	6		

Autres traitements médicaux spécifiques du cancer

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	5	4	4	1	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	6	5	5		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - mars 2016**

Radiothérapie externe

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	2	1	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	4	3	4		

Utilisation thérapeutique des radioéléments en sources non scellées

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	2	1	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	3	2	3		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - mars 2016**

Curiothérapie bas débit

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	1	1	1	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

Curiothérapie haut débit

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	0	0	0	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	0	0	0		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - mars 2016**

Curiethérapie débit pulsé

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	0	0	0	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour les activités interventionnelles
sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie
mars 2016**

Cardiologie interventionnelle de type 1

(soit les actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme)

Implantations				
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute
		Borne basse	Borne haute	
75	6	6	6	0
77	2	2	2	0
78	2	2	2	0
91	3	3	3	0
92	2	2	2	0
93	2	2	2	0
94	1	1	1	0
95	2	1	2	0
Total	20	19	20	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour les activités interventionnelles
sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie
mars 2016**

Cardiologie interventionnelle de type II

(soit les actes portant sur les cardiopathies de l'enfant y compris les éventuelles ré-interventions à l'âge adulte sur congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence)

Implantations				
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute
		Borne basse	Borne haute	
75	1	1	1	0
77	0	0	0	0
78	0	0	0	0
91	1	1	1	0
92	1	1	1	0
93	0	0	0	0
94	0	0	0	0
95	0	0	0	0
Total	3	3	3	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour les activités interventionnelles
sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie
mars 2016**

Cardiologie interventionnelle de type III
(soit les actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte)

Implantations					
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	9	9	9	0	
77	2	2	2	0	
78	4	4	4	0	
91	3	3	3	0	
92	6	6	6	0	
93	5	4	5	0	
94	2	2	2	0	
95	4	3	4	0	
Total	35	33	35		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Mars 2016**

Scanners (TDM)

Département	Appareils					Implantations			
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute	
75	66 (1)	64 (5)	66 (5)	0 (4)	NON *	48	48	50	
77	19	19	22	-3	OUI	16	16	18	
78	24	24	26	-2	OUI	18	18	19	
91	18	18	20	-2	OUI	16	16	17	
92	31 (1)	30 (1)	32 (1)	-1 (0)	OUI	25	25	26	
93	25 (1)	25 (1)	26 (1)	-1 (0)	OUI	19	19	20	
94	25 (1)	25 (3)	27 (3)	-2 (2)	OUI	17	17	18	
95	20	20	22	-2	OUI	14	14	16	
Total	226 (5)	225 (10)	241 (10)			173	173	184	

Les chiffres placés entre parenthèses concernent les scanners dédiés à l'imagerie interventionnelle et il est recommandé qu'à la fin du SROS-PR supplémentaires puissent être dédiés dans la région à l'imagerie interventionnelle sous scanner.

** : Possibilité de dépôt uniquement pour les demandes de scanners dédiés à l'imagerie interventionnelle*

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Mars 2016**

Imageurs par résonance magnétique (IRM)

Département	Appareils					Implantations			
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute	
75	70	63	78	-8	OUI	45	41	48	
77	17	16	21	-4	OUI	14	14	15	
78	19	17	22	-3	OUI	14	14	16	
91	16	16	19	-3	OUI	11	11	13	
92	25	23	27	-2	OUI	20	18	21	
93	24	22	25	-1	OUI	15	15	16	
94	24	22	25	-1	OUI	16	15	17	
95	18	18	21	-3	OUI	12	12	14	
Total	213	197	238			147	140	160	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Mars 2016**

Gamma caméras (Gcam)

Appareils						Implantations		
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future	Ecart constaté
		Borne basse	Borne haute					
75	23	24	26	-3	OUI	11	11	
77	6	5	6	0	NON	3	3	
78	5	5	6	-1	OUI	3	4	
91	6	5	6	0	NON	3	3	
92	16	16	16	0	NON	8	8	
93	12	12	12	0	NON	6	6	
94	8	7	8	0	NON	4	4	
95	7	7	7	0	NON	3	3	
Total	83	81	87			41	42	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Mars 2016**

Tomographes par émission de positons (TEP)

Département	Appareils					Implantations			
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute	
75	10	10	13	-3	OUI	6	6	7	
77	3	3	3	0	NON	3	2	3	
78	2	2	3	-1	OUI	2	2	3	
91	2	2	3	-1	OUI	2	2	2	
92	6	6	6	0	NON	6	5	6	
93	4	4	4	0	NON	3	3	3	
94	4	3	4	0	NON	3	2	3	
95	3	3	4	-1	OUI	3	3	3	
Total	34	33	40			28	25	30	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Mars 2016**

Caissons d'oxygénothérapie hyperbare (OHB)

Département	Appareils				Implantations		
	Situation actuelle	Situation future	Ecart constaté	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future	Ecart constaté
75	0	0	0	NON	0	0	
77	0	0	0	NON	0	0	
78	0	0	0	NON	0	0	
91	0	0	0	NON	0	0	
92	1	1	0	NON	1	1	
93	0	0	0	NON	0	0	
94	0	0	0	NON	0	0	
95	0	0	0	NON	0	0	
Total	1	1			1	1	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Mars 2016**

Cyclotrons à usage médical

Département	Appareils				Implantations		
	Situation actuelle	Situation future	Ecart constaté	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future	Ecart constaté
75	0	0	0	NON	0	0	
77	0	0	0	NON	0	0	
78	0	0	0	NON	0	0	
91	1	1	0	NON	1	1	
92	0	0	0	NON	0	0	
93	0	0	0	NON	0	0	
94	0	0	0	NON	0	0	
95	0	0	0	NON	0	0	
Total	1	1			1	1	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Mars 2016**

Neurochirurgie

Territoire		Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	9	8	9	0	NON
	Enfants	2	2	2	0	NON

Neuroradiologie (adultes et pédiatrie)

Département	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	4	4	5	-1	OUI
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	2	1	2	0	NON
Total	7	6	8		

A titre informatif, pour les enfants, les cibles indicatives en neuroradiologie sont:

Département	NRI Pédiatrie		
	Implantations autorisées	Situation future	
		Borne basse	Borne haute
Paris	0	0	1
Val-de-Marne	1	1	1
Total	1	1	2

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Mars 2016**

Brûlés

Territoire		Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	1	1	1	0	NON
	Enfants	1	1	1	0	NON

Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Mars 2016

Greffes

Territoire	GREFFES DE REIN	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	7	7	7	0	NON
	Enfants	2	2	2	0	NON

Territoire	GREFFES DE PANCREAS	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	3	2	3	0	NON
	Enfants	0	0	0	0	NON

Territoire	GREFFES DE REIN PANCREAS	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	3	2	3	0	NON

Territoire	GREFFES DE FOIE	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	4	4	5	-1	OUI
	Enfants	2	2	2	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Mars 2016**

Territoire	GREFFES D'INTESTIN	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	1	1	1	0	NON
	Enfants	1	1*	1*	0	NON

* Cette autorisation englobe les greffes multi viscérales comprenant les greffes de pancréas

Territoire	GREFFES DU CŒUR	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	5	3	5	0	NON
	Enfants	2	2	2	0	NON

Territoire	GREFFES DE POUMON	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	4	4	4	0	NON
	Enfants	2	2	2	0	NON

Territoire	GREFFES DE CŒUR POUMON	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	3	2	3	0	NON
	Enfants	2	1	1	1	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Mars 2016**

Territoire	ALLOGREFFES DE CELLULE SOUCHE HEMATO- -POIETIQUES	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de- France	Adultes dont spécification adolescents- jeunes adultes	6	5	6	0	NON
	Enfants	3	2	3	0	NON

Chirurgie cardiaque

Territoire		Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de- France	Adultes	10	8	10	0	NON
	Enfants	3	3	3	0	NON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201670-0005

Signé le jeudi 10 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° DOSMS-2016-50 Portant retrait d'agrément de la SARL AMBULANCES
CONCORDE 77 (77410 Gressy en France)

Direction de l'offre de soins et médico-sociale
Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé

Service régional Transports sanitaires

ARRETE N° DOSMS-2016-50
Portant retrait d'agrément de la SARL AMBULANCES CONCORDE 77
(77410 Gressy en France)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2015/362 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 31 décembre 2015, portant délégation de signature à madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2005/DDASS/ASP/AMB n°185 en date du 18 mai 2005, portant agrément de la SARL AMBULANCES COCNCORDE 77 sise 17, allée d'Apollon à Gressy en France (77410) dont le gérant est monsieur Serge MESERAY ;
- VU** la déclaration de monsieur Serge MESERAY en date du 05 février 2016 confirmant la cessation d'activité de la SARL AMBULANCES CONCORDE 77 ;

VU la déclaration de monsieur Serge MESERAY en date du 11 février 2016 confirmant la récupération par les sociétés de location des deux véhicules immatriculés BQ-568-MS et BC-823-MG ;

CONSIDERANT le transfert, au profit de la SAS AMBULANCES ADZ, des deux autorisations de mise en service de véhicules de transports sanitaires dont bénéficiait la SARL AMBULANCES CONCORDE 77 ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la SARL AMBULANCES CONCORDE 77 est désormais sans objet ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de la SARL AMBULANCES CONCORDE 77, sise 17, allée d'Apollon à Gressy en France (77410) dont le gérant est monsieur Serge MESERAY, est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 La Directrice de l'offre de soins et médico -sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le 10/03/2016

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201667-0017

Signé le lundi 07 mars 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)

arrêté relatif à la nomination des membres de la commission consultative paritaire interdépartementale des baux ruraux pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines

PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Ile-de-France

Arrêté

**Relatif à la nomination des membres de la commission consultative
paritaire interdépartementale des baux ruraux
pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis,
du Val-de-Marne, de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles R. 414-1 à R.414-4 ;

Vu le décret n°90-187 du 28 février 1990 modifié relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;

Vu le décret n°2004-374 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère à la réduction du nombre et la simplification de la composition de diverses commissions administratives consultatif ;

Vu le décret 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et la simplification de la composition des diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n°2011-538 du 17 mai 2011 relatif à la composition de la commission consultative paritaire interdépartementale des baux ruraux de la région d'Île-de-France (Essonne, Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise et Yvelines) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2013 fixant la liste des organisations syndicales agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France ;

ARRETE

Article 1

La commission consultative paritaire interdépartementale des baux ruraux pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines, dont la composition est fixée par le décret 2011-538 sus-visé, en application de l'article R.414-4-1 du code rural et de la pêche maritime, et placée sous la présidence du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, ou son représentant, comprend :

- a) les préfets de département de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, ou leurs représentants ;
- b) le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant, 18 avenue Carnot – 94234 Cachan Cedex ;
- c) le président de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France ou son représentant, 2 avenue Jeanne d'Arc – BP 111, 78153 Le Chesnay ;
- d) un représentant du syndicat de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France :
Monsieur Damien GREFFIN, 2 avenue Jeanne d'Arc – B.P. 111 – 78153 LE CHESNAY, ou son représentant ;
- e) un représentant du syndicat des Jeunes agriculteurs d'Île-de-France ouest ;
Monsieur Frédéric ARNOULT, 2 avenue Jeanne d'Arc – B.P. 111 – 78153 LE CHESNAY, ou son représentant ;
- f) un représentant du syndicat de l'Union des Syndicats Coordination Rurale Île-de-France ;
Monsieur Jean-Noël ROINSARD, 7 bis rue de l'étoile – 78124 MONTAINVILLE, ou son représentant ;
- g) un représentant de la propriété agricole d'Île-de-France affilié à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles ;
Monsieur le Président du syndicat de la propriété agricole d'Île-de-France, 2 avenue Jeanne d'Arc – B.P. 111 – 78153 LE CHESNAY, ou son représentant ;
- h) un représentant des fermiers et des métayers d'Île-de-France affilié à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles ;
Monsieur le Président de la section des fermiers de la FDSEA Île-de-France, 2 avenue Jeanne d'Arc – B.P. 111 – 78153 LE CHESNAY, ou son représentant ;
- i) les présidents :
- de la chambre interdépartementale des notaires de Paris, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou son représentant ;
 - de la chambre interdépartementale de notaires des Yvelines et du Val-d'Oise, ou son représentant ;
 - de la chambre départementale des notaires de l'Essonne, ou son représentant ;
 - de la chambre départementale des notaires des Hauts-de-Seine, ou son représentant ;
- j) les représentants des bailleurs non preneurs suivants :
- Titulaires :
- Monsieur Pierre VALET, Route de Boulémont - 78121 CRESPIERES ;
 - Monsieur Jean-Louis BRICHARD, 4 rue Maurepas – 78000 VERSAILLES ;
 - Monsieur Etienne de MAGNITOT, Domaine de Magnitot – 95420 SAINT-GERVAIS ;
- Suppléants :
- Monsieur Christian ROVEYAZ, 5 rue de Neauphle – 78121 CRESPIERES ;
 - Monsieur Jacques LAUREAU, La Martinière – 91400 SACLAY ;
 - Monsieur Dominique SAINTE BEUVE, 43 rue de Mirville – 95270 BELLOY EN FRANCE ;

k) les représentants des preneurs non bailleurs suivants :

Titulaires :

- Monsieur M. Bertrand CAFFIN, 20 rue de Maule – 78580 BAZEMONT ;
- Monsieur M. Christian ARNOULT, 4 route de Vayres – Ferme de la Pierre – 91880 BOUVILLE ;
- Monsieur Denis SARGERET, 3 rue de la Croix des ruelles – 95450 THEMERICOURT ;

Suppléants :

- Monsieur Francis PORTHAULT, Douaville – 78660 PARAY DOUAVILLE ;
- Monsieur Christophe LEREBOUR, 12 rue de Chartres – 91400 GOMETZ LA VILLE ;
- Monsieur Hervé LOBERT, 27 rue de Duny – 95500 BONNEUIL EN France.

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, et la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 7 MARS 2016

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Jean-François CARENCO